

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUIN 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

*Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.
L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1er juillet 2022, à l'exception de certaines dispositions relatives aux actes d'urbanisme.*

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre d'excusés avec pouvoir : 5
Absent : 0
Secrétaire de séance : Brigitte MACAUDIERE

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_65 : Décisions municipales prises par le maire depuis la convocation à la séance du 2 mai 2024, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_66 : Election du président de séance pour le vote des comptes financiers uniques de 2023.

Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_67 : Vote du Compte Financier unique de 2023.

Le maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Véronique MOUILLER, première adjointe, pour le vote des CFU 2023.

Approuvée par 26 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_68 : Vote du Compte Financier Unique 2023 du budget du Centre de Santé Municipal.

Approuvée par 26 voix pour et 6 abstentions.

Le maire rejoint l'assemblée.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_69 : Gestion budgétaire 2023 - Budget général - Affectation du résultat de l'exercice.

Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_70 : Gestion budgétaire 2023 - Centre de santé municipal - Affectation du résultat de l'exercice.
Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_71 : Formation des élus - Débat annuel sur les actions suivies financées par la collectivité au cours de l'année 2023.
Le Conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_72 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2023.
Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_73 : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_74 : Information du Conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner (DIA).
Le Conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_75 : Impasse Antoine Burellier - Acquisition d'une parcelle de terrain en vue du classement dans le domaine public – Approbation.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_76 : Modification n° 5 PLU - Non réalisation d'une évaluation environnementale
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_77 : Convention de travaux et droits de servitudes consentie à ENEDIS pour accéder aux ouvrages électriques sur la parcelle BC 0068 – Approbation.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2024_78 : Rénovation structurante du gymnase Galliéni - Approbation du projet et du plan de financement.
Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

Jean-Luc CHERVIN
Le Maire,

